

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes **6**

//Système d'élimination des déchets// 6-4

Prescription	21 Mars 2008
Arrêt	08 Juillet 2016
Approbation	03 février 2017
Rendu exécutoire	

L'élimination et la valorisation des déchets ménagers relèvent de la compétence communautaire.

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue au porte à porte le jeudi : tournées de collecte des déchets ménagers résiduels (semaines paires) et des déchets recyclables (semaines impaires).

Langoat dispose de deux bornes de dépôt du verre

- Salle polyvalente
- Lieu-dit « les 4 vents ».

Le traitement des déchets a été délégué au SMITRED Ouest Armor (Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets) qui possède un centre de traitement (usine VALORYS située sur la commune de Pluzunet).

La communauté de Communes exploite une déchetterie à Minihy-Tréguier (Le Quillio)